

ESPACE AUDIT J.P. RAMADIER

Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable
Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Nîmes
Inscrite au tableau du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Montpellier

Société à responsabilité Limitée au capital de 7622,45 €

N° de SIRET 349 345 199 000 21

RCS Nîmes 89 B 87 – NAF 6920 Z

Siège social : 850 Rue Etienne Lenoir – 30900 – NIMES

Téléphone : 04.66.21.03.28 - Télécopie : 04.66.76.29.22

contact@espace-audit-ramadier.fr

ASSOCIATION CAUE 30

29 Rue Charlemagne

30000 NIMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
--

ASSOCIATION CAUE 30

29 Rue Charlemagne
30000 NIMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION CAUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévue par le Code du Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période allant du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables et les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 sur les comptes clos au 31 décembre 2025.

Pour
→ AG

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Au titre de l'exercice de la première application du règlement ANC n°2022-06 telle que présente dans l'annexe, nos diligences ont notamment porté sur la vérification de la correcte présentation du compte de résultat et du bilan ainsi que de la conformité, tant sur le fond que sur la forme, des nouvelles informations insérées dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le

cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence

ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 29 juin 2026

Pour la SARL ESPACE AUDIT JP RAMADIER
Le représentant légal : Laetitia RAMADIER

ESPACE AUDIT J.P. RAMADIER
SARL au capital de 7 622,45 €
SIRET 849 345 199 000 13
850 Rue Alliance Lenoir
30200 NÎMES
Tél. 04 66 21 08 22 Fax 04 66 76 29 22

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 209	15 958	251	1 587
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	72 927		72 927	72 927
	Constructions	1 268 977	500 689	768 288	810 647
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	146 440	116 893	29 547	39 974
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	250		250	250
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	400		400	400
	TOTAL (II)	1 505 203	633 540	871 662	925 785
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 598		7 598	500
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	13 492		13 492	130 552
	Charges constatées d'avance	12 951		12 951	965
	Valeurs mobilières de placement	121 948		121 948	150 340
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	395 091		395 091	145 650
	TOTAL (III)	551 080		551 080	428 006
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 056 283	633 540	1 422 742	1 353 791
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				400	400
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise	280 955	280 955
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	901 007	1 065 266
	Report à nouveau	13 976	(164 259)
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Total des fonds propres (situation nette)	1 195 938	1 181 962
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 195 938	1 181 962
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	27 736	13 868
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	27 736	13 868
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	573	3 413
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 447	72 889
	Dettes des legs ou donations	121 048	81 659
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	199 068	157 961
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 422 742	1 353 791
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	13 976,21	(164 258,69)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	199 068	157 961
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	(120)	1 860
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	58 840	80 344
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 253 523	1 168 555
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		726
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	17 596	1 627
Total des produits d'exploitation		1 329 839	1 253 112
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	282 782	318 074
	Aides financières	2 206	2 432
	Impôts, taxes et versements assimilés	59 242	66 235
	Salaires	652 788	695 713
	Cotisations sociales	252 340	272 402
	Dotation aux amortissements et dépréciations	57 254	64 527
	Dotation aux provisions	13 868	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	749	182
Total des charges d'exploitation		1 321 229	1 419 566
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 609	(166 453)

Compte de Résultat

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 609	(166 453)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 630	(586)
	Autres intérêts et produits assimilés	2 693	5 873
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		5 323	5 286
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	(44)	440
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		(44)	440
RESULTAT FINANCIER		5 367	4 846
RESULTAT COURANT avant impôts		13 976	(161 607)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		2 652
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(2 652)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 335 162	1 258 399
TOTAL DES CHARGES		1 321 186	1 422 657
EXCEDENT ou DEFICIT		13 976	(164 259)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 422 742** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 335 162** euros et un total **charges** de **1 321 186** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **13 976** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté. Les comptes annuels ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général, règlement ANC 2018-06 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06. Cette première application a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document, sans avoir impact sur le résultat ni sur les capitaux propres.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Mobilier	Linéaire	5 à 10 an
----------	----------	-----------

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

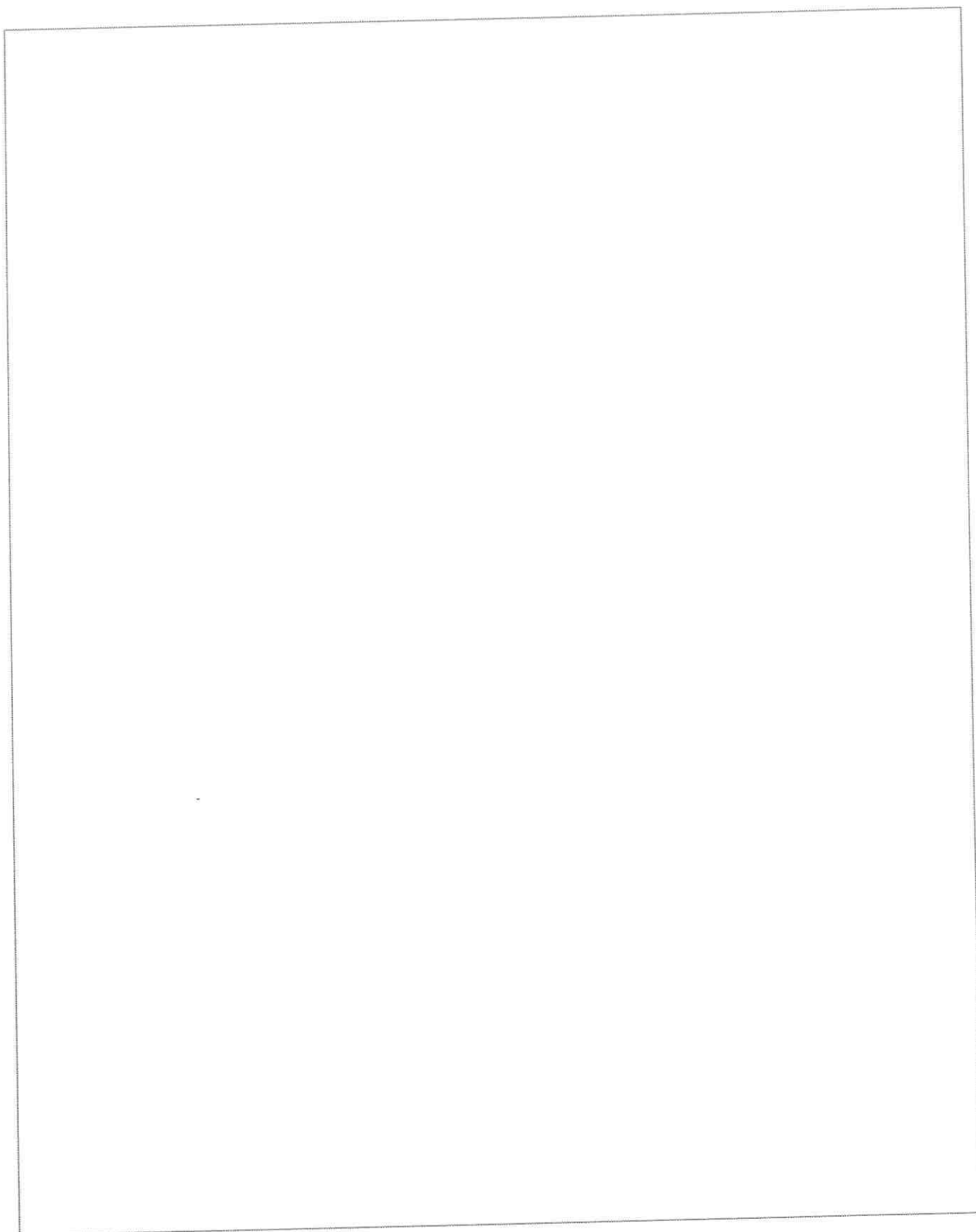
Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Contributions volontaires

Absence de contribution volontaire

Annexe libre

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying the central portion of the page. It is intended for a free annex or drawing.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	30 853				14 644	16 209
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 853				14 644	16 209
CORPORELLES	Terrains	72 927					72 927
	Constructions sur sol propre	1 268 977					1 268 977
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						19 826
	Instal., agencement, aménagement divers	19 826					9 437
	Matériel de transport	10 743				1 306	117 178
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	145 376		3 132		31 331	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 517 849		3 132		32 637	1 488 344	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	250					250
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						400
	Prêts et autres immobilisations financières	400					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	650					650
TOTAL		1 549 352		3 132		47 281	1 505 203

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			29 266	1 336	14 644	15 958
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			29 266	1 336	14 644	15 958
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			458 330	42 359		500 689
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			9 012	1 486		10 498
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			9 799	944	1 306	9 437
	Matériel de transport			117 159	11 130	31 331	96 958
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				594 301	55 918	32 637	617 583
TOTAL				623 567	57 254	47 281	633 540

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	13 868	13 868		27 736
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 868	13 868		27 736
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	13 868	13 868		27 736
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			13 868		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	400	400	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	7 598	7 598	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	13 492	13 492	
	Charges constatées d'avance	12 951	12 951	
TOTAL DES CREANCES		34 440	34 440	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	573	573		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	77 447	77 447		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	54 044	54 044		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 701	57 701		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 303	9 303		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		199 068	199 068		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 355			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Transferts de charges

31/12/2025

TOTAL	

En 2024, les transferts de charge (791) étaient de 726 euros. Ils correspondaient à des IJSS et auraient été mis en 649 avec la réforme du plan comptable.

En 2024, les charges exceptionnelles (7712) étaient de 2651.69 euros. Elles concernaient des amendes et pénalités et auraient été mises 6582 avec la réforme du plan comptable.

En 2024, il n'y a pas eu de produits exceptionnels.

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Provision retraite en comptabilité		27 736
		27 736
Total des engagements financiers (1)		27 736
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Engagement en matière de pensions et retraites

Le CAUE n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge de retraite a été comptabilisée l'année précédente pour un montant de 13867.84 € correspondant aux engagements de retraite dans les 5 ans à venir.
Les IFC n'ont pas été calculée pour 2024.

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		5	
	Cadres et ingénieurs		7	
	Autres catégories			
	TOTAL		12	

--

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	4 650	4 634	76,35	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	1 440		23,65					
Total	6 090	4 634	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	280 955				280 955
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 065 266	(164 259)			901 007
Excédent ou déficit de l'exercice	(164 259)	164 259	13 976		13 976
Situation nette	1 181 962		13 976		1 195 938
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 181 962		13 976		1 195 938

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	6 018		6 018	
Autres créances	19 284	106 386	(87 101)	-81,87
TOTAL	25 302	106 386	(81 084)	-76,22



Produits à recevoir (détail) au31/12/2025

Libellé	Montant
FAE COTISATIONS antérieures non facturées	780
FAE Com com Terre de Camargues	5 238
PAR - REGION SOLDE 25 SUBV ACTIVITE	13 075
PAR - ASP PAS 12/2025	417
Intérêts à recevoir	5 792
Totalisation	25 302

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	573	58	515	883,1
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 166	15 505	10 662	68,77
Dettes fiscales et sociales	82 223	63 538	18 686	29,41
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	108 963	79 101	29 862	37,75

Charges à payer (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
FNP EDF 12 21/30 JOURS	110
FNP EDF 12 CONSO	562
FNP Foelh contrat modules gestion tps	3 654
FNP EAU 2e sem 25	293
FNP LA POSTE AFFRANCHIGO 12/25	55
FNP FRAIS MOUGE VILLAGE EN FOLIE	1 353
FNP CAC 2025	4 650
FNP POSTE 12/25	62
FNP FN Adhésion 2025	14 167
FNP TRANSPORT BENOIT HESLOT	200
FNP frais transport Bouhaddane 2025	300
FNP RIA 2025 payé en 2026	760
Frais tenue compte	30
Commissions	363
Frais circu CAC 2025	180
CP RTT et charges	82 223
Totalisation	108 963

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	12 951	965	11 985	N/S
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	12 951	965	11 985	N/S

Charges constatées d'avance (détail) au31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - CEVENNES MAG fac7404 abt 1 an 30/0			30		
CCA - SUD INFORM licence adobe cc abt 01			1 107		
CCA - GRAITEC FAC 090126 AUTOCAD S DAUG			293		
CCA - SUD INFORM Sauvegarde back up 01/0			3 562		
CCA - SUD INFORM fas202500506 TEAMS 01/			3 422		
CCA - GRAITEC F090309 SKETCHUP PROARCHI			169		
CCA - F25-046 ABT ANNUEL LOGICIEL 01/10/			1 557		
CCA - BATIACTU ABT FA2503-001673 26/03/2			503		
CCA - LAGAZETTE FW251202417 ABT 15/01/26			91		
CCA - F2532259 01/01/2026 31/12/2026 ABT			38		
CCA - FA 4255265/TCH ABT 12/2025-11/2026			325		
CCA - MIDILIBRE F2025000740316 ABT 21/11			150		
CCA - F25101118 ABT 12/2025_11/2026			182		
CCA - OBSERVER F2025-628 ABT 01/10/2025			149		
CCA - F251000938 ABT 10/2025_10/2027			118		
CCA - EDITION DE BIONNAY ABT 07/25-08/26			104		
CCA - SUD INFORM Licence Exchange 01/08/			1 150		
Totalisation			12 951		